

placements

# huit ans d'affilée / la perspective d'un coupon variable

- huit ans d'affilée, perspective d'un coupon brut variable annuel de minimum 0% et de maximum 3,5% (avant précompte mobilier), lié à l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price), sans que l'investisseur ait droit aux dividendes des actions de l'indice sous-jacent,
- à l'échéance finale, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite).

## **Optinote european selection 2 AXA Belgium Finance (NL)**

période de souscription du 11 septembre 2014  
au 31 octobre 2014, sauf clôture anticipée

Le produit qui vous est proposé est un instrument de dette structuré. En souscrivant à cet instrument de dette structuré, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution de l'indice sous-jacent et à vous rembourser le capital à l'échéance finale. En cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite), vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

réinventons / la banque



**Pour procurer à votre portefeuille de placements une certaine diversification, vous envisagez peut-être d'investir dans un indice boursier comme un indice boursier européen. Mais en même temps, vous souhaitez protéger votre capital...**

**AXA voit les choses autrement**

**et propose optinote european selection 2 - AXA Belgium Finance (NL).**

**Cet instrument de dette structuré, désigné ci-après optinote european selection 2, est émis par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Il est garanti et distribué par AXA Bank Europe s.a.**

**Optinote european selection 2 peut verser, durant huit années consécutives, un coupon brut variable qui est lié à l'évolution de l'indice sous-jacent, c'est-à-dire l'EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Vous trouverez dans la suite de cette brochure un complément d'information à propos de la composition et des performances de cet indice.**

**Le coupon brut annuel variable est de minimum 0% et de maximum 3,5%. Les conditions d'octroi de ce coupon variable sont décrites ci-contre sous le titre «huit ans d'affilée, un coupon variable qui traduit l'évolution de l'indice sous-jacent ».**

**En outre, à l'échéance finale, soit le 7 novembre 2022, vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.**

**Optinote european selection 2 peut s'avérer une alternative de placement intéressante. Cet instrument complexe s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt).**



## Huit ans d'affilée, un coupon variable qui traduit l'évolution de l'EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price)

Durant huit années consécutives, **optinote european selection 2** peut verser un **coupon brut** conditionnel et **variable** qui est lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) (voir page suivante) depuis la date d'observation initiale.

À la date d'observation annuelle, la valeur de l'indice sous-jacent sera comparée à sa valeur initiale au 31 octobre 2014. En fonction de l'évolution, un coupon brut sera versé.

- Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 3,5%.
- Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a baissé à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un **précompte mobilier** est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 11 septembre 2014, ce taux est de 25%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

## Et votre capital ?

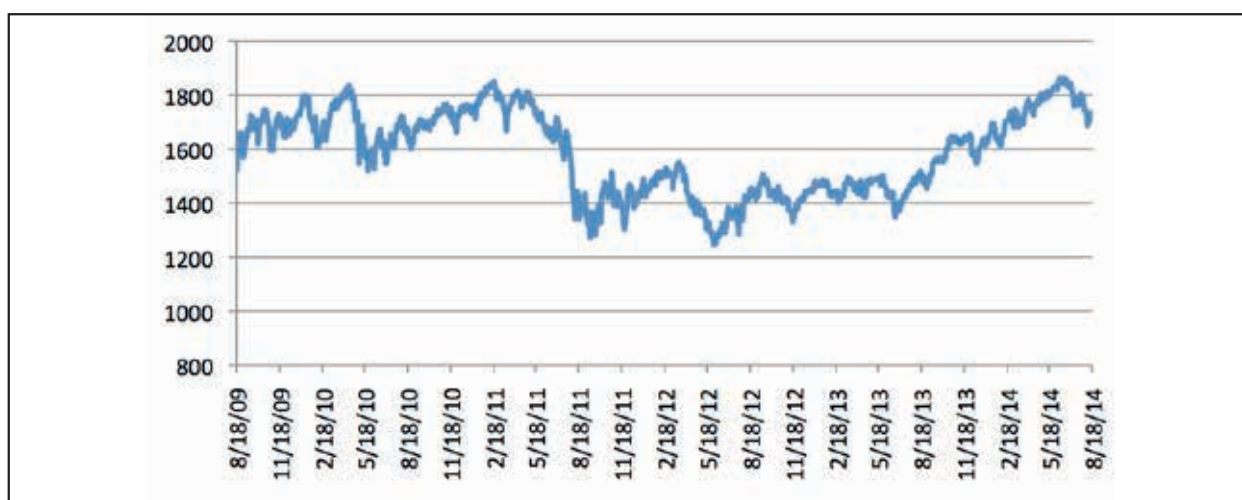
Quelle que soit l'évolution de l'indice sous-jacent, vous aurez, à **l'échéance finale d'optinote european selection 2**, c'est-à-dire le 7 novembre 2022, **droit au remboursement de 100% du capital investi** (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite).

## EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (PRICE)

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) est **un indice « price-return »** ; ses performances dépendent uniquement des fluctuations du cours des actions et non des dividendes versés.

Les dividendes qui sont versés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis. Le versement des dividendes n'a pas d'influence positive sur la valeur de l'indice. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas.

### Evolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) Du 18 août 2009 au 18 août 2014



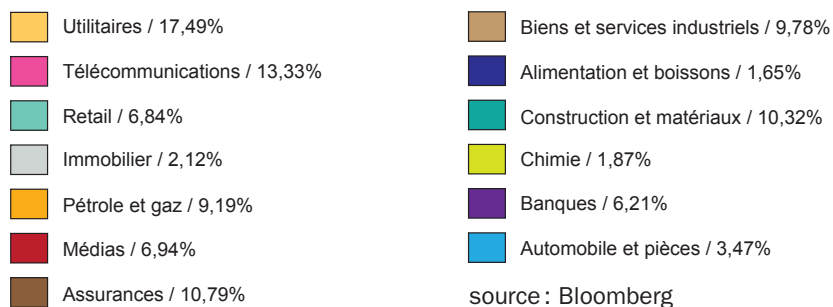
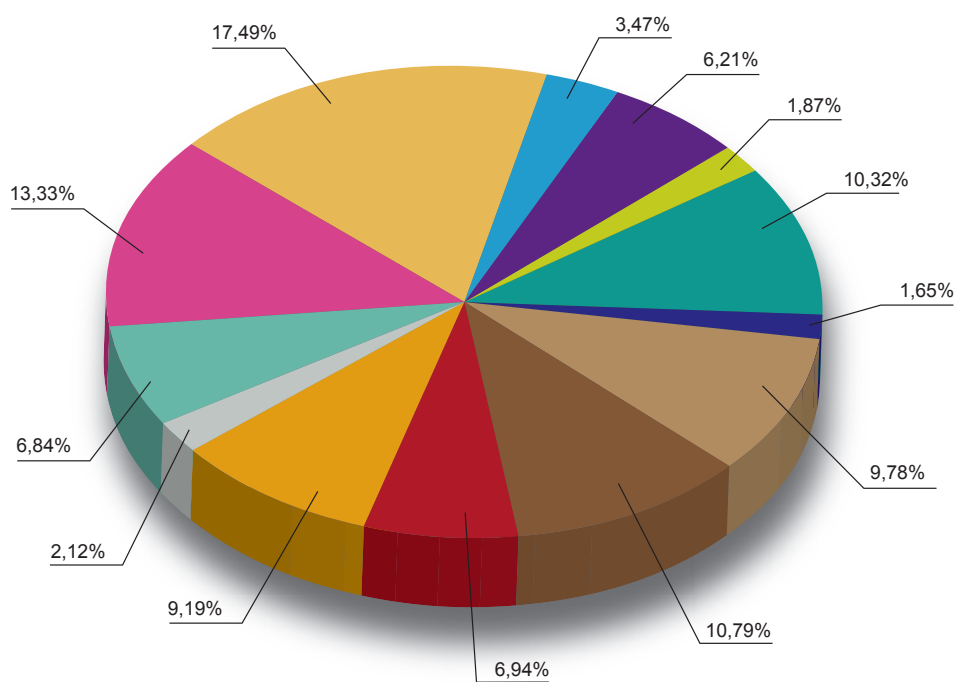
source : Bloomberg

Bien que les performances du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price), elles ne constituent cependant pas une garantie pour le futur.



L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) est composé des 30 entreprises de la zone euro qui, dans leur pays, versent les dividendes les plus élevés. La composition de cet indice est revue chaque année au mois de mars.

Le 7 mars 2014 (après la révision annuelle de 2014), les secteurs suivants étaient représentés dans l'indice sous-jacent :



source : Bloomberg

## Le fonctionnement d'optinote european selection 2 en quelques exemples

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul du coupon brut variable annuel. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en termes de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

### scénario 1 : l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) enregistre des performances négatives

Pendant la durée d'optinote european selection 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est négative. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est toujours inférieure à la valeur initiale au 31 octobre 2014. Aucun coupon n'est donc payé.

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Evolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
<b>Valeur initiale</b>	100			
<b>année 1</b>	90	-10,00%	-10,00% (= -10,00%/1)	0,00%
<b>année 2</b>	82,8	-17,20%	-8,60% (= -17,20%/2)	0,00%
<b>année 3</b>	83,63	-16,37%	-5,46% (= -16,37%/3)	0,00%
<b>année 4</b>	87,81	-12,19%	-3,05% (= -12,19%/4)	0,00%
<b>année 5</b>	78,15	-21,85%	-4,37% (= -21,85%/5)	0,00%
<b>année 6</b>	86,75	-13,25%	-2,21% (= -13,25%/6)	0,00%
<b>année 7</b>	94,55	-5,45%	-0,78% (= -5,45%/7)	0,00%
<b>année 8</b>	99,28	-0,72%	-0,09% (= -0,72%/8)	0,00%
Rendement actuariel brut (y compris maximum 3% de frais, mais avant précompte mobilier)				-0,37%

### scénario 2 : l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) enregistre des performances neutres

Pendant la durée d'optinote european selection 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est neutre. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est majoritairement supérieure à la valeur initiale au 31 octobre 2014. Excepté lors des 5 premières années, vous bénéficiez du coupon maximum de 3,5%.

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Evolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
<b>Valeur initiale</b>	100			
<b>année 1</b>	96	-4,00%	-4,00% (= -4,00%/1)	0,00%
<b>année 2</b>	94,08	-5,92%	-2,96% (= -5,92%/2)	0,00%
<b>année 3</b>	96,9	-3,10%	-1,03% (= -3,10%/3)	0,00%
<b>année 4</b>	103,69	3,69%	0,92% (= 3,69%/4)	0,92%
<b>année 5</b>	113,02	13,02%	2,60% (= 13,02%/5)	2,60%
<b>année 6</b>	126,58	26,58%	4,43% (= 26,58%/6)	3,50%
<b>année 7</b>	130,38	30,38%	4,34% (= 30,38%/7)	3,50%
<b>année 8</b>	136,9	36,90%	4,61% (= 36,90%/8)	3,50%
Rendement actuariel brut (y compris maximum 3% de frais, mais avant précompte mobilier)				1,31%



### scénario 3 : l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) enregistre des performances positives

Pendant la durée d'optinote european selection 2, l'évolution de l'indice sous-jacent est positive. Aux dates d'observation annuelle, la valeur est presque chaque année supérieure à la valeur initiale au 31 octobre 2014. Excepté lors de la deuxième année, vous bénéficiez du coupon maximum de 3,5%.

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Evolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
Valeur initiale	100			
année 1	108	8,00%	8,00% (= 8,00%/1)	3,50%
année 2	97,2	-2,80%	-1,40% (= -2,80%/2)	0,00%
année 3	111,78	11,78%	3,93% (= 11,78%/3)	3,50%
année 4	117,37	17,37%	4,34% (= 17,37%/4)	3,50%
année 5	127,93	27,93%	5,59% (= 27,93%/5)	3,50%
année 6	134,33	34,33%	5,72% (= 34,33%/6)	3,50%
année 7	145,08	45,08%	6,44% (= 45,08%/7)	3,50%
année 8	155,23	55,23%	6,90% (= 55,23%/8)	3,50%
Rendement actuariel brut (y compris maximum 3% de frais, mais avant précompte mobilier)				2,61%

### scénario 4 : indépendamment des performances de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price), mais en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a., venai(en)t à faire défaut pendant la durée d'optinote european selection 2, par exemple en raison d'une faillite, il se pourrait qu'à l'échéance d'optinote european selection 2, soit le 7 novembre 2022, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.



## Risques

Un investissement dans optinote european selection 2 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques.

Si vous investissez dans optinote european selection 2, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de rendement :** en acquérant cet instrument de dette structuré, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Si, par suite de ce risque, l'indice venait à évoluer de manière négative, vous ne recevriez, à l'échéance finale, que votre capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessous). Des performances faibles ou négatives successives signifient aussi qu'à la date d'échéance finale, votre rendement actuariel brut pourrait également être négatif et, dans le pire des cas, afficher -0,37% (max. 3% de frais inclus).
- **d'un risque de crédit :** si l'émetteur et/ou le garant d'optinote european selection 2 (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement être encore versés.
- **d'un risque de fluctuation du cours du titre :** si vous cédez vos titres optinote european selection 2 avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Vous n'avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité :** cet instrument de dette n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».





Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par optinote european selection 2 de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 9 septembre 2014 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme, – EUR 2,000,000,000 – » en anglais, approuvé le 9 septembre 2014 par la FSMA, de tous les éventuels suppléments ultérieurs en anglais et du résumé de ces éventuels suppléments ultérieurs en français

et, en particulier, des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'instrument de dette structuré et au capital investi, et ce, conformément à leur situation financière et à leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur **[www.axa.be](http://www.axa.be)**, dans la rubrique « Epargne et Placements > informations générales placements ».

## Caractéristiques techniques

<b>Emetteur</b>	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
<b>Garant</b>	AXA Bank Europe s.a.
<b>Rating du garant</b>	S&P : A/A-1 avec perspective stable. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 20 août 2014. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter <a href="https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx">https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx</a> . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
<b>Code Isin</b>	XS1105820481
<b>Distributeur –Service financier</b>	AXA Bank Europe s.a.
<b>Agent de calcul</b>	AXA Bank Europe s.a.
<b>Période de souscription</b>	Du 11 septembre 2014, 9h00 au 31 octobre 2014, 16h00 – clôture anticipée possible.
<b>Date d'émission</b>	7 novembre 2014
<b>Echéance</b>	7 novembre 2022
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale</b>	1.000 EUR par coupure
<b>Montant de l'émission</b>	Minimum 5 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
<b>Prix d'émission</b>	100 %
<b>Frais de souscription</b>	A déterminer en concertation avec votre Agent bancaire AXA, max. 3% à charge du souscripteur.
<b>Autres commissions comprises dans le prix d'émission</b>	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
<b>Remboursement à l'échéance</b>	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
<b>Date d'observation initiale</b>	31 octobre 2014
<b>Dates d'observation annuelles</b>	2 novembre 2015, 31 octobre 2016, 31 octobre 2017, 31 octobre 2018, 31 octobre 2019, 2 novembre 2020, 1 novembre 2021, 31 octobre 2022
<b>Indice sous-jacent</b>	EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price). Pour plus d'informations sur cet indice, allez sur : <a href="http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E">http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E</a> . ISIN = CH0020751589
<b>Valeur initiale</b>	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 31 octobre 2014.
<b>Coupon brut</b>	- Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 3,5%. - Si l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 EUR (Price) a baissé à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.
<b>Dates de paiement du coupon annuel</b>	9 novembre 2015, 7 novembre 2016, 7 novembre 2017, 7 novembre 2018, 7 novembre 2019, 9 novembre 2020, 8 novembre 2021, 7 novembre 2022
<b>Forme – Service financier</b>	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.



<b>Marché secondaire</b>	<p>Cet instrument de dette structuré n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1 % dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25 %. Il est libératoire.</li><li>• Taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription).</li></ul> <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p>
<b>Classe de risque</b>	<p>3 sur une échelle de 1 à 7, 7 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote european selection 2, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur <a href="http://www.axa.be">www.axa.be</a>. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.</p>
<b>Profil MiFID</b>	<p>Ce produit s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un profil de risque défensif ou supérieur. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.</p>
<b>Valeur de marché</b>	<p>Trimestriellement sur <a href="http://www.axa.be">www.axa.be</a> à partir de la date de paiement.</p>

Vous souhaitez :

- pendant huit années consécutives, bénéficier d'un éventuel coupon brut annuel de minimum 0% et de maximum 3,5%,
- avoir droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite).

## Alors optinote european selection 2 peut vous intéresser!

**Cette offre est valable du 11 septembre 2014 au 31 octobre 2014** (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de la meilleure offre.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles. Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

[www.axa.be](http://www.axa.be)

